



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 61 – 16/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 16/03/2026 et le 16/03/2026

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 16/03/2026.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ N° 2026 – 0650 du **13 MARS 2026**

Relatif à la situation d'un praticien hospitalier
du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville.

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles R.6152-36 et suivant ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°201-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-1141 du 29 septembre 2010 relatif aux personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques hospitaliers et modifiant le code de la santé publique ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Madame Ratignier-Carbonneil Christelle ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination du préfet de la Moselle – Monsieur Pascal Bolot ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCL 2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature de M. Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** la saisine de Monsieur le Directeur général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville en date du 14 novembre 2025 , relative à la situation de Monsieur le Docteur André VIARD;
- VU** l'avis du Comité Médical du 3 février 2026 ;

Sur proposition de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et conformément à l'avis du Comité médical du 3 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Désignation

Monsieur le docteur André VIARD, praticien hospitalier du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, est placé en Congé de Longue Durée pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Article 2 : Recours contentieux

Les dispositions du présent arrêté pourront faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Article 3 : Exécution

Le préfet du département de la Moselle, la directrice générale de l'ARS Grand Est et le directeur du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le **13 MARS 2026**

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Jérôme Seguy



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ N° 2026 - 0839 du **13 MARS 2026**

portant désignation des membres d'un comité médical
prévu à l'article R6152-36 du code de la santé publique

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles R.6152-36 et suivant ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n°2010-1141 du 29 septembre 2010 relatif aux personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques hospitaliers et modifiant le code de la santé publique ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Madame Ratignier-Carbonneil Christelle ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination du préfet de la Moselle, Monsieur Pascal Bolot ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCL 2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant de délégation de signature de M. Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** la saisine de Monsieur le Directeur du CHR Metz-Thionville en date du 23 Janvier 2026, relative à la situation de Madame le docteur Teresa CREA ;

Sur proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;



ARRÊTE

Article 1^{er} : Désignation

Sont désignés en qualité de membres d'un comité médical chargé de donner un avis sur l'aptitude à exercer ses fonctions de praticien hospitalier de Madame le docteur Teresa CREA au service du CHR Metz-Thionville.

- Monsieur le professeur Jean PAYSANT
- Monsieur le docteur Laurent GALOIS
- Monsieur le docteur Alain REYNIER

Article 2 : Recours contentieux

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ;

Article 3 : Exécution

Le préfet du département de la Moselle, la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur du CHR Metz-Thionville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le **13 MARS 2026**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Jérôme Seguy



ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle